

Le mercredi 12 juin 2024 à 17h00 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur LANEAU Philippe, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour le Maire empêché, en application de l'article L.2122-17 du CGCT.

**Membres présents :** Mesdames BENOIT Francine, BERNARD Marie-Claude et MUTEREL Nadine, Messieurs SAMYN Philippe, PAIN Anthony, JADART Michel, MATHIEU Laurent et DEVIE Jean.

**Secrétaire de séance :** Madame MUTEREL Nadine

---

---

**Ordre du jour**

- **Approbation procès-verbal séance du 15 mai 2024**
- **Projet d'aménagement et de développement durables (PADD PLUI)**
  - Participation citoyenne
  - Bâtiment de la poste
  - Aire de jeux
  - Schéma directeur cyclable (phase finale)
  - Don pour église de Logny-Les-Chaumont

---

**- DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame MUTEREL Nadine a été désignée secrétaire de séance.

**- APPROBATION PROCES-VERBAL SEANCE DU 15 MAI 2024**

Le procès-verbal de la séance du 15 mai 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents du Conseil Municipal.

**- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DE M. LANEAU Philippe**

- L'instruction du projet éolien des 4 peupliers est prorogée pour une durée de 2 mois.
- Trous en formation sur le pont d'Adon et rambardes défectueuses.
- Réclamation d'un usager de Logny-Les-Chaumont concernant le ruissellement d'eau dans sa cour. La commission voirie devra étudier les deux derniers points cités.

Remerciements des Associations Passion Fleurs, UNC et Fou du Volant pour le versement de la subvention.

Demande d'un deuxième service civique : Monsieur LANEAU signale qu'il est préférable d'attendre que le premier service civique se termine avant de reprendre quelqu'un car il faut pouvoir gérer le personnel correctement.

**- AJOUTS A L'ORDRE DU JOUR**

M. LANEAU fait part aux membres présents des points ajoutés à l'ordre du jour :

- Convention de mise à disposition de personnel avec le Syndicat Jean-Mermoz
- Achat taille haie
- TIG à la commune
- Achat de cailloux
- Fête de St Berthauld, versement exceptionnel
- Remplacement d'un agent placé en congé de maladie

## **- PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD PLUI)**

Débat préalable sur les orientations générales du P.A.D.D. de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises.

### **Exposé de Monsieur LANEAU Philippe, 1<sup>er</sup> Adjoint**

Le code de l'urbanisme stipule « qu'un débat à lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L.151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Afin de préparer ce débat, Monsieur LANEAU Philippe, précise qu'une version provisoire du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D) a été transmise par la Communauté de Communes.

### **Le Conseil Municipal,**

Vu la délibération N° C-57-10/20-1 du 22 octobre 2020, prescrivant l'élaboration du PLUi, fixant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.151-2, L.151-5 et L.153-12,

Vu le document « P.A.D.D » provisoire diffusé au préalable par la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises,

### **Décide :**

- de prendre acte de la tenue du débat au sein du conseil municipal et des échanges suivants intervenus lors de ce débat :

Paraphes

1.2 :

Augmentation contenue (+350 habitants) manque de dynamisme !

Comblement des dents creuses (redite dans le paragraphe 2.8)

1.3 :

Offre de services et d'équipements adaptée à quoi ?

Recréer des espaces de convivialité, pourquoi recréer, il faut créer

1.4

Interdire les nouvelles activités polluantes ou bruyantes. Beaucoup d'activités génèrent du bruit en extérieur. Où est la limite du bruit et de la pollution ? Si limite basse, on ne fera rien !

Créer une zone sur le site de Woinic = réducteur. Pourquoi seulement à cet endroit déjà choisi ?

2.2

Développer la production d'énergies renouvelables. Les exemples qui suivent sont réduits et orientés

3.1

Conserver les dents creuses. Dans le 1.2 et 2.8 il est dit le contraire « comblement des dents creuses »

3.2

Promouvoir une architecture permettant... : problème de coût pour le maître d'ouvrage, quid des aides ?

3.3

Lutter contre la tendance à la banalisation des paysages (éoliennes...). A aucun moment l'éolien n'est évoqué de façon claire. Il n'est pas précisé clairement « arrêt de l'éolien ou augmentation »

Sur la carte certaines liaisons indiquées sont dans un état déplorable. Action avec le Département pour remettre les routes en parfait état.

En conclusion : le P.A.D.D est très réducteur, frileux, avec une avancée en conservant tout l'ancien. Cela n'appelle pas une évolution d'envergure.

### **PARTICIPATION CITOYENNE**

Crée en 2006, la participation citoyenne est un dispositif officiel simple, efficace et gratuit qui permet de lutter contre les actes de délinquance et les incivilités d'un quartier ou d'une commune.

Des référents citoyens sont choisis par le Maire, sur volontariat, pour faire le relais entre les habitants du quartier et la brigade de gendarmerie locale.

Les référents citoyens sont choisis par le Maire sur la base du volontariat, de la disponibilité et du bénévolat. Ils alertent la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins.

Le responsable de la gendarmerie locale désigne un gendarme référent pour entretenir un contact régulier avec les citoyens référents.

Une réunion publique annuelle doit être organisée par le Maire et le responsable local de la gendarmerie pour présenter le bilan du dispositif.

Pour mettre en place ce dispositif, il faut :

- organiser une réunion publique pour présenter et expliquer l'intérêt de la démarche.
- signer un protocole avec le préfet et le commandant de groupement de gendarmerie compétent. Convention d'une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction.
- mettre en place une signalétique spécifique « participation citoyenne »
- présenter annuellement le bilan à la population

Il est fait un appel à candidatures de référents citoyens.

Les candidats sont :

Pour Chaumont-Porcien : Messieurs PAIN Anthony, LANEAU Philippe et SAMYN Philippe

Pour Logny-Les-Chaumont : Messieurs DEVIE Jean et DELIGNY Michel

Pour Wadimont : Monsieur BENOIT James

Pour Adon : Monsieur JADART Michel

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des membres présents, de nommer les référents citoyens suivants :

Pour Chaumont-Porcien : Messieurs PAIN Anthony, LANEAU Philippe et SAMYN Philippe

Pour Logny-Les-Chaumont : Messieurs DEVIE Jean et DELIGNY Michel

Pour Wadimont : Monsieur BENOIT James

Pour Adon : Monsieur JADART Michel

Les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité des membres présents, le 1<sup>er</sup> Adjoint, pour le Maire empêché, en application de l'article L.2122-17 du CGCT, à signer un protocole avec le Préfet et le Commandant de groupement de gendarmerie compétent, ou tout autre document.

### **- BATIMENT DE LA POSTE**

Monsieur LANEAU Philippe rappelle que groupe « la poste » souhaite supprimer le bureau et céderait le bâtiment à un prix privilégié.

La commune n'a aucune obligation de prendre le bureau de poste à sa charge.

Deux solutions envisagées :

- Création d'une agence postale communale : tenue par un agent communal qui aura la charge d'assurer les services financiers et postaux traditionnels. Compensation financière de la poste à hauteur de 9000 euros par an seulement et il faut trouver et aménager un local. L'ancien salon de coiffure n'a pas d'accès handicapés, le petit bureau de la salle des fêtes non plus.

- création d'un point poste chez un commerçant : la poste rémunère le commerçant à hauteur de 450.00 euros par mois.

Afin d'apporter une réponse au groupe « la poste », et après débats, les membres du Conseil Municipal décident de garder le bureau de poste actuel et s'opposent à l'achat du bâtiment.

#### **- AIRE DE JEUX**

Monsieur LANEAU précise qu'une nouvelle réunion est programmée fin juin avec Madame WEBER Frédérique, Chef de projet à la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaise.

Monsieur JADART Michel fait remarquer qu'il est important de laisser un passage suffisamment grand pour le passage d'une nacelle en cas de travaux sur l'église. Un plan de circulation sera fait.

#### **- SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE (phase finale)**

La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises a fait parvenir la version finale du schéma directeur cyclable, qui a pour but de définir avec les communes les axes de circulation à aménager et les équipements à installer pour développer la pratique du vélo sur le territoire.

Version envoyée par mail, à chaque Conseiller en date du 27 mai 2024.

Pour Chaumont-Porcien, il est prévu l'installation :

- 8 arceaux près de la mairie
- 3 arceaux à la poste
- 13 mâts sur différents itinéraires

La Communauté de Communes des Crêtes préardennaises est dans l'attente de nos remarques, au plus tard pour le 18 juin 2024.

Monsieur JADART Michel constate qu'il est prévu des arceaux pour le stationnement des vélos, arceaux qui voilent les roues !

Il manque des précisions concernant les modalités de financement. Qui prend en charge les aménagements ? les travaux prévus sur la chaussée ? Combien va coûter un tel projet ?

#### **- DON POUR EGLISE DE LOGNY-LES-CHAUMONT**

Messieurs LANEAU et DEVIE font part de leur rencontre avec l'Association diocésaine de Reims, en date du mercredi 29 mai 2024.

Monsieur DEVIE Jean souhaite remercier un héritier, sans qui, la commune n'aurait jamais eu connaissance de ce don.

L'argent a été versé à l'Archevêché en juillet 2023.

Il est prévu une réunion fin juin avec l'Abbé TOURY qui sera décisionnaire pour les travaux. L'Abbé TOURY étant l'utilisateur du bâtiment religieux.

Messieurs LANEAU et DEVIE sont chargés de négocier avec l'Abbé TOURY.

#### **Questions diverses :**

##### **MISE A DISPOSITION PERSONNEL ET MATERIEL**

Le Syndicat Jean-Mermoz de Chaumont-Porcien souhaite que la Commune de Chaumont-Porcien mette à disposition pour l'entretien des espaces verts sur site, rue de Chatigny, un Agent Communal avec tondeuse à raison d'une heure par mois.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Acceptent la mise à disposition d'un Agent Communal et d'une tondeuse, pour les espaces verts à tondre dans le pôle scolaire.

- Autorisent le 1<sup>er</sup> Adjoint, pour le Maire empêché, en application de l'article L.2122-17 du CGCT, à rédiger et à signer une convention entre la Commune et le Syndicat Jean-Mermoz de Chaumont-Porcien.

### **ACHAT D'UN TAILLE HAIE**

Il est nécessaire d'acquérir un taille haie.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des membres présents l'achat d'un taille haie électrique.

### **TIG (travail d'intérêt général)**

Suite à une demande du Ministère de la Justice, Monsieur LANEAU Philippe soumet à l'approbation des membres présents, l'accueil d'un usager condamné à une peine de TIG dans la commune, pour un total de 280 heures, à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 17 juin 2024.

Cette personne ayant des connaissances en entretien des espaces verts, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des membres présents son accueil à compter du 17 juin 2024.

### **ACHAT DE CAILLOUX**

Monsieur LANEAU Philippe informe avoir proposé l'achat de cailloux pour la route des côtes et la route de Chappes, en partenariat avec l'Association foncière de Chaumont-Porcien. Les membres de l'Association foncière acceptent d'étaler les cailloux gratuitement.

Monsieur DEVIE Jean précise que la route de Chappes doit être dérasée avant la pose des cailloux.

Dépense évaluée à 2 500.00 € pour l'achat des cailloux.

Les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition à l'unanimité des membres présents.

### **REPLACEMENT D'UN AGENT**

Un agent d'entretien étant actuellement en arrêt maladie, il est nécessaire de procéder à son remplacement. La durée du remplacement sera déterminée à chaque prolongation d'arrêt.

Monsieur LANEAU Philippe propose le recrutement d'une personne de Chaumont-Porcien à raison de 8h hebdomadaire.

Les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition à l'unanimité des membres présents.

### **FETE DE SAINT BERTHAULD**

La commission des fêtes de Chaumont-Porcien, en présence des membres du Conseil Municipal et de monsieur LEGROS Thierry, Président de l'Association des fêtes et loisirs, s'est réunie en date du 10 juin 2024.

Monsieur LEGROS Thierry a présenté son budget pour la fête de Saint-Berthauld. Son budget étant déficitaire, celui-ci réclame une subvention exceptionnelle de la part de la Commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- La suppression du vin d'honneur en sortie de messe
- Acceptent la prise en charge des repas des bénévoles, des membres de la fanfare « boule de feu » et de l'orchestre, pour cette fête.
- Décident d'offrir aux enfants (maternelle, petite et grande section et CE1), deux tours de manège gratuits.
- Acceptent le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association Fêtes et Loisirs de 340.00 € pour la fête de Saint-Berthauld du 16 juin 2024.

### **DECHARGE COMMUNALE**

Monsieur DEVIE Jean :

- demande l'intervention d'une entreprise pour repousser les débris accumulés aux abords de la décharge.

Il sera demandé à l'entreprise locale un devis.

- signale une petite fuite au bassin

### **BOIS COMMUNAL**

Monsieur PAIN Anthony soumet à l'assemblée l'éventuelle vente du bois.

Les membres du Conseil Municipal sont pour la vente.

Le Notaire sera sollicité pour contacter tous les riverains de cette parcelle et un prix de vente sera proposé ultérieurement.

#### **DERATISATION**

Monsieur SAMYN Philippe signale beaucoup de plainte des habitants de Wadimont concernant l'invasion des rongeurs.

La dératisation est effectuée chaque année, et coûte de plus en plus cher à la commune. Les produits ne sont plus aussi efficaces qu'avant.

Même si la commune met à disposition du public du produit laissé par le dératiser, il est rappelé que seuls les produits utilisés dans des boîtes d'appât sont réglementaires.

#### **VITESSE DE CIRCULATION**

Madame MUTEREL Nadine constate le non-respect de la limitation de vitesse dans le village et demande une réflexion pour limiter certaines portions à 30 km/h, dans le cadre de création de zones 30 par exemple.

Monsieur LANEAU Philippe rappelle qu'une étude a été faite en 2023 et que rien d'inquiétant n'a été relevé par ce rapport.

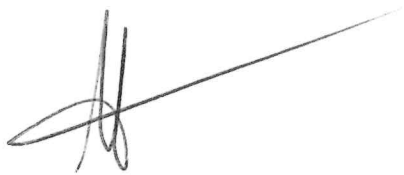
#### **NUISANCE SONORE**

Madame BENOIT Francine signale que des motos circulent à pas d'heure dans les rues. Que faire ? Dans un premier temps identifier les contrevenants et le signaler à la gendarmerie.

Madame BENOIT souhaite que les agents municipaux interviennent pour le comblement de trou dans la chaussée aux abords de son habitation.

Séance levée à 20h00.

Le Secrétaire de séance  
MUTEREL Nadine



le 1<sup>er</sup> Adjoint  
LANEAU Philippe

